



PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du CCAS du 16 MAI 2022

Centre communal
d'action social

Etaient présents : COUDURIER Jean-Pierre, PRINCÉ Jean-Marc, ROTA-BULO Ivan, LAUMONNIER Nathalie, ANCENAY Bernadette, CAVADA Elisabeth, LABIOD Pascale, FETAZ Yvette, BLONDEL Françoise,

Excusés : BOIX--NEVEU Arthur, GODDARD Danièle à donne pouvoir à PRINCÉ J-Marc, LE CHENE Monique a donné pouvoir à ROTA-BULO, BOCHU Françoise, POINTET Marie-Paule, CHARVET Hélène a donné pouvoir à COUDURIER Jean-Pierre, PICHAT M-France

Absents : DUBONNET David

Le Vice-Président s'assure que le quorum soit atteint et désigne un secrétaire de séance : M ROTA-BULO Yvan

Le procès-verbal du 21 mars 2022 est approuvé.

EHPAD LES BLÉS D'OR

Délibération 2022-14 – Création d'un comité social territorial

Un Comité Social Territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents avec l'institution en son sein d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail.

Au 1er janvier 2022 l'effectif à l'EHPAD était est de 80 agents.

Les organisations syndicales ont été consultées pour avis en date du 09 mai 2022.

Cette instance entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023, suite aux élections professionnelles du 8 décembre 2022.

Vote à l'unanimité des membres présents

Délibération 2022-15 – Fixation du nombre de représentants du personnel au comité social territorial placés auprès de l'EHPAD « Les Blés d'or » et décision du recueil de l'avis du représentant de l'établissement

La consultation des organisations syndicales est intervenue le 9 mai 2022 soit 6 mois au moins avant la date du scrutin.

Le nombre de représentants titulaires du personnel a été fixé à 3 et le recueil de leurs avis autorisé.

Vote à l'unanimité des membres présents

Délibération 2022-16 – Adhésion au groupement de commande d'achat d'électricité du SDES pour une fourniture 2024/2026

Considérant l'intérêt de l'EHPAD « les Blés d'or » d'adhérer au groupement de commandes précité pour ses besoins propres en matière d'achat d'électricité et de services associés,

Le conseil d'administration du CCAS, après avoir pris connaissance de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes approuvée le 1^{er} mars 2022 par le bureau syndical du SDES ;

Il est décidé de l'adhésion de l'EHPAD « les Blés d'or » au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et des services associés et que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant. La participation financière de l'EHPAD « les Blés d'or » est fixée et révisée conformément à l'article 8 de la convention constitutive du groupement ;

Vote à l'unanimité des membres présents

CCAS

Désignation des membres du CCAS siégeant à la commission d'attribution des subventions.

Il est proposé de désigner 4 personnes du conseil d'administration du CCAS pour pouvoir étudier les demandes de subvention du champ social

4 personnes se proposent : Bernadette ANCENAY, Pascale LABIOD, Yvette FETAZ, Nathalie LAUMONNIER.

Vote à l'unanimité des membres présents

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Vice-Président clôture l'ordre du jour et lève la séance à 18h25

Le Vice-Président,

Jean-Pierre COUDURIER

